

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 28.03.2021	<b>Heure</b> 9h23	<b>Numéro</b> 21.319	<b>Département(s)</b> DFS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Andreas Jurt</b>
<b>Titre : Indemnisation des institutions hospitalières</b>
<b>Contenu :</b> Durant le 1 <sup>er</sup> semestre 2020, les établissements de soins neuchâtelois ont été réquisitionnés (arrêté ORCAN) et ont dû interrompre leurs prestations non urgentes. Plusieurs cantons ont déjà indemnisé leurs établissements publics et privés pour leur mise à disposition et leurs pertes (Genève, Valais) et de nombreux autres s'apprêtent à le faire. Quand et comment le canton de Neuchâtel entreprendra-t-il la même démarche ?
<b>Souhait d'une réponse écrite : OUI</b>

<b>Auteur ou premier signataire :</b> Andreas Jurt		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>